

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 3 FÉVRIER 2016**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi, troisième jour du mois de février deux mille seize, à seize heures trente (16h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville, Mme Renée Rouleau, maire de Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

16 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1718-02-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1719-02-16 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 1^{er} décembre 2015 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-14**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-14 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajuste les références cartographiques relatives à la plaine inondable.

B) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

B.1 **Règlement 1401**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1401 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Ce règlement crée entre autres, une nouvelle zone commerciale dans le secteur rue Saint-Charles et l'emprise de la voie ferrée du CN. Il prévoit également une autorisation de la classe multifamiliale de 4 à 6 logements de même que des normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage.

B.2 **Règlement 1402**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1402 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, le règlement de zonage est modifié afin d'autoriser les usages « vente de gros, entreposage extérieur, etc. » dans le secteur du boulevard Industriel, de la rue Gaudette et du chemin de fer du CN.

B.3 **Règlement 1403**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1403 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise la classe multifamiliale d'au plus 4 logements et prévoit des normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage, le tout pour le secteur de la rue Jean-Talon et le canal de Chambly.

B.4 **Règlement 1407**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1407 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet les usages du groupe « commerce et services » pour le secteur situé à l'ouest de la rue Champlain et à l'est de la rue Jacques-Cartier nord.

B.5 Règlement 1411

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1411 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone située à l'est de la rue Mackenzie-King et réduit la profondeur et la superficie minimales de terrains.

B.6 Règlement 1415

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1415 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement abroge des secteurs visés par un PIIA et en crée de nouveaux pour des projets intégrés commerciaux et les bordures autoroutières.

B.7 Règlement 1420

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1420 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit certaines zones en bordure du boulevard Saint-Luc au nouveau secteur visé par un PIIA soit, « artères commerciales ».

**C) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix -
Projet de règlement 340-2015**

Le directeur général soumet que tel que présenté, le projet de règlement 340-2015 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pourrait s'avérer non-conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à la modification du règlement de zonage relative à la grille des usages et normes en zone inondable. Par ailleurs, deux cartes seront précisées au cours des prochains jours et d'ici la transmission du règlement final. Des échanges interviendront avec les représentants de la municipalité à cet effet. Il est mentionné que la municipalité pourrait recevoir un avis de non-conformité, cette dernière pouvant se prévaloir du droit de faire réviser la décision du conseil de la MRC par la Commission municipale.

1.1.2 Urbanisme - Divers

A) Orientations gouvernementales sur l'agriculture

Le directeur général soumet qu'une rencontre annuelle avec les représentants de l'UPA du Haut-Richelieu est intervenue la semaine dernière relativement à la gestion des cours d'eau. Les membres du comité administratif ont profité de l'occasion pour demander aux représentants de l'UPA de collaborer à une position commune et concertée sur les futures orientations gouvernementales proposées par le MAPAQ dans le cadre de la révision de ces dernières. Un comité sera formé de quelques représentants de l'UPA et de la MRC afin d'établir une résolution commune exprimant au MAPAQ les recommandations du milieu du Haut-Richelieu relatives auxdites orientations.

B) Commission mixte internationale - Suivi du dossier

Il est recommandé de collaborer avec le député fédéral, M. Jean Rioux, afin d'amener la Commission mixte internationale à développer des outils adéquats qui permettraient de réaliser des études d'impacts relatives à d'éventuels ouvrages de protection contre les inondations. De même, il faudrait que la CMI analyse différents scénarios de mitigation, le tout afin d'instaurer des mesures d'immunisation appropriées et particulièrement adaptées à la réalité du territoire du Haut-Richelieu.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Parc industriel régional - Mise en oeuvre

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer un contrat à la firme LGP Stratégie immobilière pour un montant de 21 500\$ plus taxes dans le cadre de la mise en oeuvre d'un parc industriel régional. Ce sujet sera discuté préalablement à la séance régulière du conseil de la MRC le 10 février prochain.

2.2 Comité culturel du Haut-Richelieu - Rencontre

Les membres du comité administratif recommandent que l'ensemble des membres du conseil de la MRC rencontre Mme Andrée Bouchard afin de comprendre les motifs d'incorporation du Comité culturel du Haut-Richelieu.

2.3 Conseil économique du Haut-Richelieu

2.3.1 Plan d'action 2016

Le directeur général transmettra une missive à chacune des municipalités périurbaines afin d'obtenir leurs besoins pour l'année 2016 et ce, suite au départ de l'agente de développement rural. Subséquemment, une évaluation des besoins sera déposée pour orienter les actions à prendre.

2.3.2 Tourisme - Suivi du dossier

Il est soumis qu'un comité de sélection a été formé dans le cadre du recrutement d'une ressource en développement touristique pour le Haut-Richelieu. Le directeur général de la MRC a été invité à siéger au sein de ce comité.

2.3.3 Direction générale - Suivi du dossier

Les procédures sont déjà entamées afin de recruter une personne à la direction générale du Conseil économique du Haut-Richelieu. Il est mentionné que le directeur général de la MRC fait partie du comité de sélection.

2.3.4 Conseil d'administration du CEHR - Députés provinciaux

Suite à la demande des députés provinciaux déposée auprès des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu afin de siéger au sein du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu, ces derniers seront invités au besoin et ponctuellement, pour échanger avec les membres du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu lors de certaines réunions.

2.4 Entente tripartite de développement culturel

2.4.1 Ratification et signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de l'entente tripartite de développement culturel (2016-2019) et l'autorisation aux signatures.

2.4.2 Reddition de compte

Le directeur général confirme qu'après échanges téléphoniques avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications, les documents de reddition de compte de la première entente tripartite de développement culturel sont satisfaisants, quelques questions d'ordre secondaire demeurant à préciser.

CAPV2016-02-03

2.5 Rencontre des arts 26^e édition - Demande d'aide financière

1720-02-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à l'organisme Arto pour la réalisation du catalogue de la Rencontre des Arts, 26^e édition et ce, conditionnellement à ce que la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la MRC du Haut-Richelieu en intégrant son logo de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

2.6 FDT - Suivi du dossier

Suite à la demande de M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, les membres du conseil échangeront préalablement à la séance régulière du 10 février 2016 relativement à la répartition du Fonds de développement des territoires (FDT).

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 février prochain.

3.1.2 Colloques annuels de l'ADGMRCQ - Autorisation

1721-02-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à assister aux deux colloques annuels de l'ADGMRCQ au cours de l'année 2016;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.3 Congrès annuel de la FQM

A) Édition 2016

A.1 Inscriptions et salle de réunion

1722-02-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2016 à Québec;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la location d'une salle de réunion accessible du jeudi 29 septembre 2016, 10h00, jusqu'au vendredi, 23h59;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

B) Région vedette

M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien et membre du conseil d'administration de la FQM a annoncé que la MRC du Haut-Richelieu serait retenue à titre de région vedette pour l'édition 2017 du congrès annuel de la FQM. À cet effet, les modalités budgétaires seront discutées ultérieurement et partagées avec l'ensemble des organismes régionaux du milieu.

3.2 Fonctionnement - Divers

3.2.1 Réunions du comité administratif

Les membres suggèrent que les réunions du comité administratif des mois de mai, juin, juillet, septembre et octobre se tiennent à 9h00 et à 16h00, pour les mois de février, mars, avril, novembre et décembre. Une résolution à cet effet sera suggérée.

3.2.2 Site Web - Diffusion de documents

CONSIDÉRANT QUE certains documents d'information destinés aux membres du conseil pour la prise de décision sont volumineux et nécessitent l'examen de leur contenu afin de protéger les renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE;

1723-02-16 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise la diffusion des ordres du jour seulement sur le site web de la MRC et non les documents d'accompagnement.

ADOPTÉE

3.2.3 Appel d'offres - Partage de services en ingénierie

Le directeur général soumet que le délai pour le dépôt de soumissions dans le cadre du partage de services en ingénierie est fixé à vendredi 5 février 2016, 9h00. Un rapport sera transmis aux membres du conseil préalablement à la séance régulière du 10 février 2016.

3.2.4 Demandes d'appui

A) Projet de PGMR - Consultation publique

Les membres du comité consultatif ne recommandent pas l'appui à la MRC de la Haute-Côte-Nord en ce qui a trait aux modifications de la Loi sur la qualité de l'environnement en ce qui a trait à la nomination d'une commission de consultation publique qui prévoit la nomination de personnes représentant différents secteurs d'activités autres que les élus municipaux puisque ces derniers ont la responsabilité et la juridiction pour réaliser le Plan de gestion des matières résiduelles.

B) Transport en commun vs Projet de Loi 83

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC D'Autray afin que le gouvernement modifie le projet de Loi 83 en ce qui a trait à l'obligation pour les municipalités de procéder par appel d'offres pour l'octroi de contrats à des entreprises de taxi pour les services de transport adapté et transport collectif.

4.0 COURS D'EAU

4.1 Ruisseau Barbotte, branche 7 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le ruisseau Barbotte, branche 7, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2014-129) 6 420,77\$; Média transcontinental 747,22\$; BMI experts-conseils inc. 2 964,06\$; Excavation CMR inc. 24 761,18\$; BMI experts-conseils inc. 1 456,16\$; Excavation CMR inc. 551,88\$; Frais d'administration 500\$, pour un total de 37 401,27\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.2 Rivière du Sud, branches 97 et 97A - Henryville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la rivière du Sud, branches 97 et 97A, à savoir : BMI experts-conseils (2014-119) 7 140,52\$; Média transcontinental 277,09\$; BMI experts-conseils inc. 2 295,19\$; Excavation CMR inc. 32 711,37\$; BMI experts-conseils inc. 1 891,33\$; Excavation CMR inc. 5 113,51\$; Frais d'administration 500\$ pour un total de 49 929,02\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.3 Rivière des Iroquois - MDDELCC

Le directeur général soumet qu'un avis de non-conformité a été émis par le MDDELCC pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu concernant la stabilisation ponctuelle de rive intervenue le long de la rivière des Iroquois. Des échanges sont intervenus avec les représentants du ministère sur la divergence d'interprétation de la Loi sur la qualité de l'environnement et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

4.4 Demande d'appui - Immunité des MRC pour la gestion des cours d'eau

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution d'appui aux démarches entreprises afin que les MRC bénéficient de l'immunité dans le cadre de la gestion des cours d'eau.

CAPV2016-02-03

4.5 Ruisseau Barré, branche 1 - Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir - Entente intermunicipale avec la MRC de Rouville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans la branche 1 du ruisseau Barré, située en les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir.

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1724-02-16 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 février 2016.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier